

## Le président de Nîmes université

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes université et approbation de ses statuts ;

Vu l'arrêté n°2021-03 du 12 janvier 2021 du président de l'université de Nîmes ;

### ARRÊTE

#### Article 1

Monsieur Sylvain OLIVIER est nommé Vice-président de Nîmes université, en charge des formations. À ce titre, lui sont rattachées la vice-présidence déléguée aux partenariats académiques et les charges de mission « Aide à la réussite » et « Ressources numériques adaptées à la pédagogie »,

#### Article 2

Dans le cadre de sa vice-présidence Monsieur Sylvain OLIVIER est notamment chargé des missions suivantes, qui devront s'inscrire dans la dynamique de développement de l'Etablissement Public Expérimental :

- Présider le conseil de la formation ;
- Mettre en œuvre la politique de formation de l'établissement en veillant à ce qu'elle soit en lien avec les partenariats et la recherche de Nîmes université ;
- Encadrer l'ensemble des formations, tant dans leur mise en place que dans leur suivi. Ce qui passera notamment par la mise en place et l'application des réglementations encadrant les maquettes, examens et jurys.
- Piloter la procédure d'évaluation des formations et leur accréditation ;
- Représenter l'établissement dans les instances et réseaux locaux ou nationaux traitant des formations de l'enseignement supérieur et auprès du Rectorat pour toute question qui a trait à l'orientation et la formation post-bac.

#### Article 3

Monsieur Olivier restera en place jusqu'à nomination d'une nouvelle vice-présidence en charge des formations.

#### Article 4

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°2021-03 susvisé.

#### Article 5

La Direction générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nîmes, le 06 janvier 2025

Benoit ROIG

